



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aide à la modernisation des diffuseurs de presse

NOTICE

relative au calcul des mètres linéaires développés et de la surface

Mètres linéaires développés

Les mètres linéaires développés (MLD) correspondent à la longueur totale de présentation des produits proposés à la vente.

Lors de la demande d'aide, il est obligatoire d'indiquer les MLD dédiés à la presse et les MLD totaux du magasin. Ces mesures correspondent à celles effectives avant et après les travaux de modernisation.

Les MLD de chaque élément, meuble ou présentoir correspondent à la multiplication de la longueur de cet élément, meuble ou présentoir par le nombre de gradins, étagères, rangées ou panières de produits qu'il contient. Le plateau bas, dédié aux piles, doit être comptabilisé comme un gradin. Les broches installées sur une même hauteur doivent être considérées comme un gradin, quel que soit le nombre de broches.

Les MLD dédiés à la presse correspondent à la somme des MLD des éléments, meubles ou présentoirs dédiés à la presse. Les MLD totaux correspondent à la somme des MLD des éléments, meubles ou présentoirs dédiés à la presse et aux autres activités du magasin.

Exemple

Soit un magasin composé de :

- un linéaire mural dédié à la presse composé de 8 éléments de 0,9 m de long comprenant chacun 8 gradins, 3 broches sur une même hauteur et 1 plateau bas présentant une rangée de piles,

- trois îlots multi-activités à deux faces de 0,6 m de long comprenant chacun 5 gradins et dont une face de chaque îlot est dédiée à la presse et comprend un plateau bas présentant deux rangées de piles,
- une tour multimédia (hors presse) de 0,6 m de long composé de 4 faces comprenant 3 panières chacune,
- un présentoir hors-presse de 1,2 m de long comprenant 14 gradins.

Les MLD dédiés à la presse correspondent à :

- mural : $0,9 \text{ m} * 8 \text{ éléments} * (8 \text{ gradins} + 3 \text{ broches sur une même hauteur} + 1 \text{ plateau d'une rangée de piles}) = 0,9 * 8 * (8 + 1 + 1) = 0,9 * 8 * 10 = 72 \text{ MLD}$
- îlots : $0,6 \text{ m} * 3 \text{ îlots} * 1 \text{ face} * (5 \text{ gradins} + 1 \text{ plateau de 2 piles}) = 0,6 * 3 * 1 * 6 = 10,8 \text{ MLD}$
- MLD dédiés à la presse = $72 + 10,8 = 82,8 \text{ MLD}$

Les MLD dédiés aux autres activités correspondent à :

- îlots : $0,6 \text{ m} * 3 \text{ îlots} * 1 \text{ face} * 5 \text{ gradins} = 0,6 * 3 * 1 * 5 = 9 \text{ MLD}$
- tour multimédia : $0,6 \text{ m} * 1 \text{ tour} * 4 \text{ faces} * 3 \text{ panières} = 0,6 * 1 * 4 * 3 = 7,2 \text{ MLD}$
- présentoir hors presse : $1,2 \text{ m} * 1 \text{ présentoir} * 14 \text{ gradins} = 1,2 * 1 * 14 = 16,8 \text{ MLD}$
- MLD hors presse : $9 + 7,2 + 16,8 = 33 \text{ MLD}$
- MLD totaux = MLD presse + MLD hors presse = $82,8 + 33 = 115,8 \text{ MLD}$

Surface

La surface commerciale correspond à la surface de l'unité de vente.

Lors de la demande d'aide, il est obligatoire d'indiquer la surface totale du magasin et la surface dédiée à la presse. Ces mesures correspondent à celles effectives à la suite des travaux de modernisation.

Le calcul de la surface dédiée à la presse correspond à la somme des espaces au sol occupés par les îlots et linéaires muraux dédiés à la presse ainsi que les allées du magasin correspondantes.

Lorsqu'un îlot ou linéaire mural dédié à la presse fait face à un îlot ou linéaire mural dédié à une autre activité que la presse, la moitié de la surface de l'allée située entre ces îlots et/ou linéaires muraux est comptabilisée comme dédiée à la presse.